



Pour publication immédiate : 12/16/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE RÉFORME IMPORTANTE AVEC L'UTILISATION DE LOGEMENTS SPÉCIAUX POUR LA DISCIPLINE DES DÉTENUS

Un accord historique a été conclu avec le NYCLU suite à deux années de négociation

Le gouverneur Cuomo a aujourd'hui annoncé un [accord sans précédent](#) qui transformera l'utilisation des Logements spéciaux par le Department of Corrections and Community Supervision de l'État de New-York. Depuis mai 2013, le Bureau du gouverneur et le DOCCS ont participé à des négociations avec le New York Civil Liberties Union pour régler un litige sur les répercussions de la Cour fédérale, District sud de New-York, et réformer les politiques et pratiques de discipline actuelles de l'État.

« Cet ensemble de réformes amènera un système correctionnel plus sécuritaire, de même qu'une réponse plus juste et plus humaine pour les prisonniers en faute », a **affirmé le Gouverneur Cuomo**. « Cette entente sans précédent avec le NYCLU devrait servir de modèle aux autres États de par la nation, montrant le chemin à prendre pour réformer l'utilisation du confinement solitaire. En commençant par une augmentation de l'âge, en répartissant les barrières de ré-entrée pour les anciens détenus, et jusqu'à l'entente d'aujourd'hui, je suis fier de poursuivre cette recherche d'un environnement correctionnel plus sécuritaire et plus intelligent pour l'État de New-York. »

En février 2014, l'État et le NYCLU ont pris une entente par intérim pour l'avancement de ensemble varié d'initiatives, incluant en ce qui concerne la création et la mise en place de politiques de sanction, et mettant ainsi fin à la pratique du confinement solitaire chez les détenus juvéniles, instituant une présomption contre le confinement solitaire de détenues enceintes, et offrant un placement alternatif pour les détenus atteints de déficience cognitive. Après plus de 20 mois de plus passés en négociation, les partis sont maintenant prêts à signer l'Entente finale d'une réforme complète du système disciplinaire du DOCCS.

Le commisionnaire du Department of Corrections and Community Sypervision, Anthony J. Anucci a dit : « Sous le leadership du gouverneur Cuomo, ces réformes progressives développées après des discussions et négociations approfondies,

amènera des changements appropriés et justes sur les logements spéciaux de l'État de New-York, et ceci tout en gardant la sécurité du personnel et des détenus. Dans les mois et années à venir, bon nombre de projets de construction seront mis en branle, et du personnel supplémentaire sera engagé alors que nous effectuerons ces changements et modifications. »

George Camp, directeur co-exécutif de l'Association des administrateurs de correctionnels d'État, a affirmé : « Cette entente démontre que New-York effectuera des changements progressistes qui sont largement admis comme étant positifs en ce qui concerne les unités de logement et leur gestion. Dans le passé, New-York a démontré son leadership avec ses réformes pour les unités de logement pour personnes souffrant de maladie mentale; la ville a démontré qu'elle peut effectuer des changements majeurs de politiques, de formation et de mise en place et ceci avec succès. Cette entente pointe certainement vers une poursuite de la mise en place de ce qui est le mieux pour le milieu correctionnel, non seulement à New-York mais de par le pays. Je suis assuré qu'il en adviendra un système disciplinaire produisant des institutions correctionnelles plus sécuritaires pour le personnel et les détenus. »

L'entente finale comprend :

- Unité intermédiaire – Une unité en trois phases conçue pour atténuer les conditions de confinement solitaire en augmentant l'activité de groupe dans le temps pour les détenus avec des sanctions longues, les préparant à réintégrer le confinement général plus tôt, plus facilement.
- Programme d'abus de substances – Un programme intensif de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme de six mois pour les détenus avec une sanction de plus de 120 jours et à risque d'utilisation continue abusive de substances.
- Unité intermédiaire vers la réintégration sociale – Un programme de réinsertion fournira aux détenus un programme de transition pour les détenus avec une sanction de confinement se rendant jusqu'à leur date de libération.
- Plan du programme de confinement – Un programme incitatif conçu pour les détenus qui ont une sanction de confinement de plus de 6 mois comprenant un programme avec récompenses pour bon comportement, avec avantages additionnels tels que récréations de groupe.
- Diète restreinte – Le département n'imposera plus une diète restreinte comme sanction disciplinaire. L'utilisation d'une diète restreinte sera limitée aux ordres de privation pour répondre aux menaces à la sécurité du personnel, des détenus, ou de la propriété d'État. De plus, l'utilisation du « la miche » en tant que repas restreint sera remplacé par la boîte à lunch.
- Guide de sanctions et de disciplines – Des modifications additionnelles aux règles de discipline restreindront la gamme des règles et élimineront les minimums requis.
- Poursuite des initiatives d'entente par intérim sur les politiques – Le DOCCS continuera à (a) interdire l'imposition de confinement solitaire sur les détenus juvéniles, (b) à appliquer une présomption contre le confinement solitaire de détenues enceintes, et à (c) offrir une alternative au placement en confinement pour les détenus atteints de maladie mentale.

De plus, des programmes additionnels seront créés pour préparer les détenus servant des sanctions dans une cellule « Keeplock » ou SHU, les aidant à effectuer une transition vers la générale de la population et la communauté. Une copie de l'entente finale est disponible [ici](#).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418